



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.159/SR.440
17 août 1995

FRANÇAIS
Original : RUSSE

COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 440ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le mercredi 28 juin 1995, à 10 heures.

Président : M. DE SILVA (Sri Lanka)

SOMMAIRE

OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR A L'AFRIQUE DU SUD

APPLICATION DE LA RESOLUTION 49/82 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 1994
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 10 h 45.

OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR A L'AFRIQUE DU SUD

1. Le PRESIDENT dit qu'il a reçu du représentant de l'Afrique du Sud une communication dans laquelle celle-ci demande à pouvoir participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité à sa session de 1995. Le Président tient pour acquis que le Comité souhaite accorder le statut d'observateur à l'Afrique du Sud, conformément à la procédure établie.

2. Il en est ainsi décidé.

APPLICATION DE LA RESOLUTION 49/82 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 1994 (suite)

3. M. QIN HUASUN (Chine) déclare que la Chine a régulièrement appuyé les Etats de la région de l'océan Indien dans leurs efforts pour préserver leur indépendance et leur souveraineté nationales et pour protéger la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. La Chine comprend parfaitement le désir de ces Etats de faire de l'océan Indien une zone de paix et se félicite de l'évolution favorable de la situation internationale qui est propice à la réalisation de ce but, dont elle espère sincèrement qu'il sera atteint à bref délai.

4. La Chine considère qu'il faut les efforts conjugués de tous les Etats pour faire de l'océan Indien une zone de paix. Les grandes puissances extérieures à la région doivent retirer leur présence militaire de la région et s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats de la région et de les menacer. La Chine appuie les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui soulignent que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes aux travaux du Comité faciliterait grandement l'ouverture d'un dialogue sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région. D'autre part, les Etats de la région, de leur côté, doivent resserrer leurs relations, renforcer la coopération et la solidarité et, oubliant leurs différends, chercher un terrain d'entente en se fondant sur les principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriales, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats, l'égalité, l'intérêt mutuel et la coexistence pacifique. La Chine recommande que tous les Etats de la région ne cherchent pas à s'armer plus qu'il n'est raisonnablement nécessaire à leur défense et prennent des mesures pratiques pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive dans la région.

5. La Chine est en faveur de la poursuite de l'examen par le Comité de nouveaux moyens en vue d'imprimer un nouvel élan au processus de renforcement de la coopération et d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien et elle espère que le Comité parviendra à des progrès encourageants dans cette voie.

6. M. PEERTHUM (Maurice) dit que, dans le contexte des nouveaux moyens présentés à la session précédente, on avait souligné la nécessité d'encourager les mesures de coopération dans les domaines économique, scientifique, technique, environnemental et humanitaire qui pourraient contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région et, le cas échéant, promouvoir les activités économiques régionales. Une initiative de ce genre envisage l'établissement d'une association des Etats du pourtour de l'océan Indien sur la base de la coopération, de l'exploitation optimale de leurs ressources naturelles et humaines, de l'approfondissement des complémentarités dynamiques et de l'interdépendance, et de l'intégration économique.

7. Les pays du périmètre de l'océan Indien représentent le cinquième environ des terres arables du globe et le tiers environ de la population mondiale. La région est riche en gisements de minerais et possède d'abondantes ressources agricoles et marines. L'idée d'établir une association des pays du pourtour de l'océan Indien pour exploiter leur énorme potentiel économique a été appuyée par un certain nombre d'Etats de la région. Les pays du pourtour de l'océan, en particulier les Etats insulaires, bénéficieraient énormément d'un meilleur accès aux marchés de l'Asie, de l'Australie et de l'Afrique et des pays du Golfe, ainsi que de l'accès aux techniques et connaissances scientifiques les plus récentes; cette association donnerait aussi un nouvel élan au développement du tourisme et du secteur des services et à une intégration des marchés financiers du monde.

8. L'Inde, l'Australie et l'Afrique du Sud, qui possèdent les connaissances spécialisées, l'expérience et les moyens nécessaires, pourraient jouer un rôle décisif dans la formation de l'association des Etats du pourtour de l'océan Indien. Pour ce qui est de Maurice, elle est disposée à prendre part à l'établissement de cette association. En mars 1995, Maurice a organisé et accueilli une réunion d'experts de sept pays pour étudier cette initiative; des représentants des gouvernements, du secteur des affaires et des milieux scientifiques y ont participé. Les principaux objectifs ont été d'aboutir à un consensus sur son principe, de définir les domaines de coopération possible et de formuler un plan d'action pour la constitution de l'association en vue d'aboutir à une coopération économique dans le proche avenir et d'ouvrir la voie à l'intégration à plus long terme. L'association serait ouverte à tous les Etats situés dans les limites géographiques de l'océan Indien. Les questions militaires et de sécurité seraient exclues de son domaine.

9. Un communiqué conjoint, publié à l'issue de la réunion d'experts, est consacré principalement au principe de l'association des Etats du pourtour de l'océan Indien, à la nécessité d'une coopération dans la région, à la portée et aux objectifs de la coopération, à la composition de l'association et à sa structure institutionnelle. Sous la présidence de Maurice, un groupe de travail a été créé pour poursuivre l'étude des idées présentées.

10. Il est envisagé d'établir un forum tripartite pour encourager la coopération économique, en réunissant les représentants des gouvernements, des milieux d'affaires et des milieux scientifiques. Les principes ci-après en sous-tendraient l'idée : la coopération doit reposer sur le respect des principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la coexistence pacifique et de l'avantage mutuel; elle ne doit pas se substituer à la coopération bilatérale et multilatérale mais venir la renforcer et la compléter; elle doit être compatible avec les obligations bilatérales et multilatérales; les décisions doivent être prises par consensus et les questions controversées seraient exclues du champ des délibérations.

11. Les principaux objectifs de l'initiative des Etats du pourtour de l'océan Indien seraient d'améliorer le bien-être des populations des pays participants, d'encourager une croissance soutenue et un développement équilibré de la région, de formuler et de réaliser des programmes de coopération économique, d'éliminer les obstacles à une circulation plus libre des biens, des services, des investissements et des technologies dans la région, d'encourager une interaction étroite entre le commerce et l'industrie, les établissements universitaires et les populations des pays membres, de renforcer la coopération et le dialogue entre pays membres dans les instances internationales au sujet des problèmes économiques mondiaux et de promouvoir la coopération dans la mise en valeur des ressources humaines.

12. Cette initiative porterait essentiellement sur les domaines économiques qui offrent de nombreuses possibilités d'exploiter des intérêts communs et d'en tirer des avantages mutuels, notamment la facilitation et la libéralisation des échanges et l'établissement de l'infrastructure nécessaire, la promotion des investissements et la formulation de programmes spécifiques de coopération dans d'autres secteurs.

13. Maurice estime qu'un accroissement des activités économiques conduirait à un développement plus poussé de l'économie des pays de la région, qui se traduirait à son tour par un niveau de vie plus élevé de la population, ce qui ouvrirait tout naturellement la voie à un renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'océan Indien.

14. M. LWATULA (Zambie) dit que, de l'avis de sa délégation, le Comité doit s'efforcer de dresser le bilan de ses réalisations à la lumière des événements récents sur la scène internationale en ce qui concerne les principes de la Déclaration de 1971.

15. L'absence de certains membres permanents du Conseil de sécurité et de certains des principaux usagers maritimes de l'océan Indien a suscité de graves préoccupations au sein du Comité. La délégation zambienne se félicite pourtant de la présence et de la participation active continue des délégations de la Fédération de Russie et de la Chine aux travaux du Comité. Le principe de la zone de paix et la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix sont largement appuyés, comme l'atteste le grand nombre de voix recueillies à l'Assemblée générale.

16. D'autre part, il convient de noter que les trois membres permanents du Conseil de sécurité qui n'ont pas participé aux travaux du Comité ont reconnu le nouveau climat international et les changements intervenus en faveur de la paix et de la sécurité internationales après la fin de la course aux armements et de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, l'effondrement du régime de l'apartheid et la naissance d'une Afrique du Sud démocratique, les nouveaux développements au Moyen-Orient, l'abandon par l'Afrique du Sud de son programme d'armement nucléaire et le fait que l'Organisation de l'unité africaine étudiait activement la possibilité de faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Les trois membres permanents du Conseil de sécurité consultés par le Président ont reconnu le caractère positif des nouveaux moyens étudiés l'an passé. La délégation zambienne considère que le Président devrait continuer de les consulter et de les informer des travaux du Comité.

17. L'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer et la prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que les engagements pris par les Etats ne possédant pas d'armes nucléaires contribueront à créer un climat favorable à la recherche d'une réalisation rapide des objectifs du Comité; il importe par conséquent que le Comité fasse périodiquement le point de ses travaux pour pouvoir dessiner la voie dans laquelle il va s'engager.

18. La délégation zambienne demande aux Etats qui ont l'intention d'organiser des forums sur les thèmes fondamentaux du Comité d'adresser des invitations à tous les Etats.

19. M. JUSUF (Indonésie) déclare que l'un des nouveaux moyens envisagés consiste à organiser des ateliers, séminaires, colloques et autres forums d'examen franc et objectif des questions en jeu. On pourrait y réunir des spécialistes, des observateurs et des experts qui s'intéressent aux divers aspects du développement pacifique de l'océan Indien ainsi que des représentants des gouvernements participant à titre personnel. Un tel échange de vues émanant d'un éventail aussi vaste de professions et de compétences pourrait dégager des points de vue largement représentatifs non seulement des Etats du littoral et de l'arrière-pays mais aussi des Etats extérieurs à la région. Ces réunions, qui seraient dénuées de formalité, ouvriraient la voie à un dialogue intergouvernemental plus formel auquel pourraient participer tous les pays du littoral et de l'intérieur et éventuellement les Etats extérieurs à la région afin d'étudier, d'harmoniser et de coordonner leurs politiques concernant l'océan Indien.

20. L'intérêt de cette approche avait été attesté par l'organisation à Perth (Australie) du forum international sur l'océan Indien, qui avait cherché à étudier les possibilités d'une coopération régionale plus poussée au sujet d'une vaste gamme de questions. Il convient de relever qu'on y a traité notamment du transfert de technologie, des transports, des télécommunications, de la mise en valeur des ressources humaines et de la coopération maritime.

21. Les ateliers organisés par l'Indonésie sur des questions concernant la mer de Chine du Sud se sont également révélés fructueux. Ils ont largement contribué à préciser les questions en cause. On s'est aperçu que le nouvel équilibre de sécurité de la période postérieure à la guerre froide ne peut être maintenu qu'à condition de résoudre les différends territoriaux et juridiques et de trouver des arrangements de coopération pour l'exploration et l'exploitation des ressources de la mer de Chine du Sud.
22. Les formules de coopération régionale dans l'océan Indien comprennent la coopération navale, spécialement entre Etats du littoral et Etats de l'arrière-pays. Dans le cadre d'une sécurité régionale et internationale améliorée, de larges possibilités s'ouvrent aux navires et aux aéronefs, spécialement avec l'aide des Etats maritimes expérimentés. Les grandes puissances ont spécialement pour responsabilité de lancer des mesures propres à renforcer la confiance et de jeter des bases solides tout en réduisant fortement les forces navales et les forces connexes.
23. La délégation indonésienne a pris note avec une vive satisfaction des consultations entreprises par le Président. Les efforts du Comité ne pourront aboutir que si les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres principaux usagers maritimes de l'océan Indien reprennent part aux délibérations du Comité.
24. M. RODRIGO (Sri Lanka) dit que les travaux du Comité ces deux dernières années se sont caractérisés par l'examen d'une vaste gamme de questions, y compris les nouveaux moyens. Les délégations ont cherché à trouver un terrain d'entente pour progresser de façon pragmatique. Le Comité est donc entré dans une nouvelle phase de débats constructifs. Il a pu ainsi isoler les questions qui divisent et trouver les domaines au sujet desquels un consensus s'était dégagé.
25. D'autre part, la situation internationale d'ensemble facilite les entreprises régionales. La rivalité entre grandes puissances dans la région de l'océan Indien a fortement diminué sinon cessé complètement. La nature de la présence militaire étrangère a changé, bien que le caractère et les raisons de ce changement continuent d'être perçus différemment. Les Etats de la région cherchent à former de nouveaux partenariats à divers niveaux. Il importe que les pays de la région considèrent que ces partenariats contribuent à la stabilisation de la situation. Ces nouveaux partenariats sont nécessaires pour faire face aux menaces nouvelles et communes.
26. La délégation sri-lankaise a écouté avec grand intérêt les exposés des représentants de Maurice et de l'Australie au sujet d'importantes initiatives visant à promouvoir la coopération régionale. Elle estime que l'idée maîtresse de ces initiatives est compatible avec les buts et objectifs généraux du Comité. Elles représentent une approche spécialisée et ciblée à l'égard de la coopération à différents niveaux dans les aspects non militaires de la sécurité qui sont indispensables au bien-être des populations des pays de la région. On s'accorde à reconnaître que la cause profonde des conflits et de certains problèmes de sécurité est de nature économique. Sa délégation est donc heureuse de constater que les pays de la région de l'océan Indien ont déjà pris des mesures pour donner suite à ces initiatives. Le Sri Lanka a été et restera un participant actif à ce processus, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau non gouvernemental.
27. La délégation sri-lankaise a écouté avec grand intérêt le rapport du Président sur les consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité qui, depuis plusieurs années, ne participent plus aux travaux du Comité. Elle se félicite de constater que ces pays ont déclaré qu'ils restaient attachés aux objectifs généraux consistant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien par la coopération internationale et régionale. Elle note que certains de ces pays ont une perception différente de la manière dont ces objectifs devraient être atteints et ont même suggéré de modifier le mandat du Comité. Ils n'ont cependant pas exclu la possibilité de participer aux travaux du Comité dans le cadre de ses nouveaux moyens.

28. Le Sri Lanka considère qu'il faut plus de temps, aussi bien pour les pays de la région que pour les pays de l'extérieur, pour examiner la faisabilité des divers moyens exposés dans les rapports du Comité pour 1993 et 1994. Il faut aussi tenir compte des initiatives prises dans la région pour élaborer un cadre politique fonctionnel sur la façon d'atteindre les objectifs du Comité. Dans ce contexte, la délégation sri-lankaise invite instamment le président à poursuivre ses consultations avec les pays considérés de manière à renforcer un dialogue mutuellement bénéfique pour faire progresser la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

29. La délégation sri-lankaise considère que la voie pragmatique et réaliste adoptée deux ans plus tôt est la meilleure. A sa présente session, le Comité devrait donc recommander à l'Assemblée générale de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité en général et avec les membres permanents du Conseil de sécurité et les principaux usagers maritimes, en particulier dans le contexte des nouveaux développements et des initiatives nouvelles dans la région.

La séance est levée à 11 h 40.